

Commune de Saint Martin de Bernegoue
Registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 20 septembre 2021

Le 20 septembre 2021 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Martin de Bernegoue se sont réunis, en séance publique, salle multi-activités de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. Frédéric NOURRIGEON, Maire, conformément aux articles L. 2121-1, L. 2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Etaients présents : MM. Frédéric BONNEFONT, Jérôme CLARCK, Pascal CLERJEAU, Daniel GOY, Philippe LAIDET, Nathalie LAVILLONNIÈRE, Sandrine LONGEAU, Dominique MAURILLE, Fabrice MILLASSEAU, Frédéric NOURRIGEON, Cécile RICHARD, Christine ROULLET.

Absents :

Mme Isabelle DEGUIL a donné pouvoir à M. Pascal CLERJEAU,
Mme Delphine PERONNE a donné pouvoir à M. Fabrice MILLASSEAU,
Mme Eugénie POTHIER a donné pouvoir à M. Daniel GOY.

M. Fabrice MILLASSEAU est nommé secrétaire de séance puisque, selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est le plus jeune des membres du conseil présents.

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 31 août 2021 est adopté à l'unanimité.

COMMUNE

✓ **RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** : A compter du 1^{er} octobre, fin des règles dérogatoires pour la tenue des assemblées :

- Retour des réunions en son lieu habituel de tenue
- Fin du quorum au 1/3 des membres, retour au quorum à la majorité absolue (au moins la moitié +1)
- Retour à un seul pouvoir par élu
- Fin de la limite d'accès du public

A la demande d'élus, les réunions débiteront dorénavant à partir de 20 heures salle du Conseil Municipal.

✓ **ACCUEIL STAGIAIRE** : Monsieur le Maire a été sollicité pour une demande de stage d'un jeune âgé d'à peine 14 ans, domicilié chez ses grands-parents à Aiffres et scolarisé en 4^{ème} à la MFR de Beaussais-Vitré. Au regard de son jeune âge, ce jeune ne pouvait postuler que dans une collectivité pour découvrir des activités manuelles en vue de l'aider à déterminer son orientation.

En accord avec les agents techniques, Monsieur le Maire a donné une suite favorable à cette demande considérant qu'il faut aider les jeunes à trouver leurs voies.

Il commencera dès demain. Il sera présent une semaine sur deux pour une durée totale de 7 semaines de stage entre le 6 septembre et le 6 décembre 2021, à raison de 28h par semaine.

Aucune gratification n'est à prévoir dans le cadre de ce stage.

✓ **DÉPLOIEMENT COMPTEUR LINKY** : GEREDIS vient de communiquer à la commune le planning prévisionnel du déploiement :

- Début de déploiement prévu en décembre 2023
- Fin de déploiement prévue en mars 2025

Les compteurs seront déployés par PARERA Service, entreprise de pose mandatée par GEREDIS.

Chaque foyer recevra préalablement un courrier ainsi qu'une brochure. L'installation ne sera pas obligatoire (hors nouvelles constructions) ; c'est le client qui décidera. Toutefois, la maintenance des anciens ne sera plus assurée et les clients ayant refusé pourraient voir le tarif des abonnements augmenter.

L'installation est à la charge de GÉRÉDIS. Le prix de l'abonnement et de la consommation reste inchangé.

PERSONNEL COMMUNAL

✓ **FORMATION PROFESSIONNELLE** : Plusieurs agents ont exprimé le souhait lors de leurs entretiens annuels de bénéficier d'une formation pour gérer les conflits entre enfants et acquérir des techniques lorsque leur comportement n'est plus acceptable.

Mme KALFF, formatrice et formatrice certifiée du cabinet SAVOIR-ETRE PRO propose une formation « Répondre avec bienveillance aux rythmes et besoins des enfants sur les temps d'accueil périscolaire et de repas ». Les objectifs de cette formation sont :

1. Harmoniser les connaissances sur les rythmes et les besoins des enfants en général
2. Savoir repérer et accompagner les enfants en souffrance
3. Réduire ou prévenir les conflits, savoir créer une ambiance sécurisante
4. Rééquilibrer la gestion du temps et la distribution des tâches (cantine et temps périscolaire) afin de réduire le stress et le bruit et augmenter le plaisir d'être ensemble.

Cette formation qui intéresse 4 agents de la commune peut en accueillir 12 au total. Monsieur le Maire l'a donc proposée aux communes voisines. Prahecq, Saint-Symphorien et Fors semblent intéressés.

Le coût est de 525 € net de taxes par jour, comprenant la prestation pédagogique (préparation et animation), les frais de transports et de repas.

La formation aura lieu les 7, 8 et 11 juillet 2022.

✓ **RIFSEEP** : la saisine et le projet de délibération passent une nouvelle fois en Comité Technique le 9 novembre 2021, le Conseil Municipal devra donc délibérer à la prochaine réunion pour que le nouveau régime indemnitaire soit applicable au 1^{er} décembre 2021.

✓ **DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES (DUERP)** : M. Le Maire a rencontré un agent du CDG79 afin d'être conseillé concernant la mise en place du DUERP. Un groupe de travail composé d'agents communaux et d'élus pour lister les risques potentiels des postes et les coter va être mis en place.

ÉCOLE

✓ **PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)** : Un nouvel avenant a été signé par les élus du SIVU DU MARMAIS pour une durée d'un an. En effet, la commune de Juscorps souhaite se laisser du temps pour revoir l'organisation des TAP sur l'école de Juscorps.

✓ **PARKING À VÉLOS** : À la demande des parents d'élèves, un emplacement de parking à vélos va être créé à l'aide de palettes et sera positionné dans la cour de récréation.

✓ **TARIFICATION SOCIALE À 1 €** : Au vu des retours des quotients familiaux demandés aux familles en ce début d'année concernant la nouvelle tarification des cantines, 75 % d'entre elles vont pouvoir bénéficier des nouveaux tarifs plus favorables.

DEVIS

✓ **VÉRIFICATION DES JEUX ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS** : Des demandes de devis sont en cours pour un contrôle des 5 jeux en bois nouvellement installés à la Figère.

Monsieur le Maire en a profité pour demander un second devis pour le contrôle du city-stade et des installations de l'école puisque ces derniers n'ont pas été contrôlés depuis plusieurs années.

Ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

TARIFS MUNICIPAUX

D210920-01 – TARIFS MUNICIPAUX 2021

Pour application à partir du **1er octobre 2021**, le Conseil Municipal a adopté les tarifs municipaux ci-dessous.

A l'exception des associations communales, le Conseil Municipal précise que toute mise à disposition d'un local ou d'un matériel est précédée :

- de la signature d'une convention d'utilisation de locaux et de matériels,
- de la remise d'une attestation d'assurance,
- du paiement d'avance du prix de la location,
- du dépôt des chèques de caution demandés pour la location des salles du Foyer Rural et de la buvette.

Location des salles du Foyer Rural - Tarifs à la journée

Du 15 octobre au 15 avril, supplément de 25 € pour le chauffage

	Grande salle	Salle du bas + cuisine	L'ensemble
Association locale (tous types d'activités)	gratuit	gratuit	gratuit
Particulier de la commune :			
Vin d'honneur	50 €	40 €	70 €
Repas	80 €	70 €	140 €
Particulier et association hors commune :			
Vin d'honneur	100 €	90 €	160 €
Repas	155 €	135 €	270 €
Professionnel :			
	170 €	140 €	300 €

La location ne deviendra définitive au plus tôt que 4 mois avant la date retenue.

Location de la buvette sur le terrain communal - Tarifs à la journée

	Buvette
Association de la commune	gratuit
Association hors commune	90 €
Particulier de la commune	50 €
Particulier hors commune	90 €
Professionnel	100 €

La sonorisation est mise gratuitement à disposition (en l'état).

Prix des concessions par m² dans le cimetière communal*

Concession temporaire de 15 ans	100 €
Concession temporaire de 30 ans	150 €

* un emplacement représente 2,40 m²

Prix des concessions par case dans le columbarium

Concession de 15 ans	230 €
Concession de 30 ans	350 €

Prix des concessions par cavurne dans le jardin du souvenir

Concession de 15 ans	250 €
Concession de 30 ans	400 €

Ouverture et droit de séjour en caveau provisoire

Les 6 premiers jours	129 €
Par jour supplémentaire	17 €

✓ **PRÊT DE MATÉRIEL À LA COMMUNE DE FORS** : En date du 7 septembre, M. le Maire a reçu un courrier de la Commune de Fors demandant le prêt du tractopelle.

Considérant que les demandes sont ponctuelles et que la commune de Saint Martin de Bernegoue bénéficie également en retour de prêt de matériel et véhicule, le Conseil Municipal décide de continuer la mise à disposition de matériel et véhicule entre les deux communes sans compensation financière.

La seule exigence est que le matériel ou véhicule concerné soit assuré et rendu en état de marche en cas de panne ou de casse pendant la durée du prêt dès lors qu'il s'agit d'une conséquence de son usage.

COMMISSION CADRE.VIE.EVIRONNEMENT (CVE)

✓ **TRAVAUX BUREAU DE LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE** : Pascal CLERJEAU, Fabrice MILLASSEAU et Jérôme CLARCK ont fait des branchements provisoires dans le nouveau bureau de la Directrice pour que le matériel informatique soit opérationnel avant la rentrée des classes. L'achat de petites fournitures est nécessaire pour finaliser et sécuriser ces branchements (câbles et prises réseau, prises électriques, ...).

Des films anti-chaaleur ont été installés par les employés communaux sur toutes les fenêtres et portes du bureau et de la classe de la Directrice et cette dernière est enchantée de leur efficacité et remercie le Conseil Municipal.

✓ **DÉFIBRILLATEUR** : L'emplacement retenu est sur le mur à l'extrême gauche de la mairie, près du portail, à proximité du kiosque à livres.

Les élus vont préparer les branchements électriques en respectant les préconisations envoyées par la société. Le branchement final sera assuré un technicien de l'entreprise.

✓ **DÉCORATIONS DE NOËL** : Les communes environnantes ont été sollicitées pour savoir si elles avaient des décorations à donner ou à céder à petit prix. À ce jour, seule la commune d'Aiffres a répondu favorablement à notre demande. Nous attendons de connaître les décorations proposées et leur coût.

La même demande va être faite à la ville de Niort.

Pascal CLERJEAU indique que des structures sont stockées au dépôt communal, elles pourraient être équipées de guirlandes LED et ainsi être réutilisées, il faut évaluer le coût.

✓ ATVRD – RÉFECTION RUE DU VIEUX MOULIN : À la demande de Pascal CLERJEAU, l'entreprise ATVVD a transmis un devis s'élevant à 15 006,00 € TTC.

En attendant de trouver comment financer ces travaux, les élus étudient la possibilité de rendre cette rue interdite à la circulation, excepté aux riverains. Le sujet sera tranché rapidement car la rue est très détériorée.

✓ PONT à TEMPS (PATA) : Les travaux de réfection de la voirie communale auront lieu du 4 au 10 octobre prochain.

SERTAD

✓ TARIFS 2022 :

- Prix du m³ : 1,47 € HT
- Prix de l'abonnement par semestre et par compteur : 30,90 € HT
- Tarif fuite par m³ : 0,51 € HT

✓ AUTORISATION DE POURSUITES : Afin que la trésorerie puisse effectuer un recouvrement forcé des créances en faveur de la collectivité, le Conseil Syndical autorise le Président du Syndicat à signer une autorisation générale et permanente de poursuites.

✓ ADMISSION EN NON-VALEUR : Le Conseil Syndical décide d'admettre en non-valeur les deux listes suivantes comme proposé par M. le Trésorier :

- 51 914,12 € d'effacement de dettes qui perdure depuis 2013
- 1 832,00 € de dossiers à clôturer pour insuffisance d'actif

✓ PROJETS EN COURS : Beaucoup de projets sont initiés et pour la plupart, largement subventionnés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (recherches plus poussées en cas de fuites, projet de mise en réseau de tous les syndicats d'eau pour effectuer des dérivations en cas de travaux ou fuites et limiter les coupures, ...).

Le Syndicat est précurseur sur les analyses de qualité de l'eau.

✓ PARTENARIAT : Exceptionnellement, le SERTAD a souhaité accompagner une participante au prochain Trophée « Roses des Sables » en lui versant la somme de 2 000,00 € pour mener à bien son projet.

QUESTIONS DIVERSES

✓ RÉUNION DES ASSOCIATIONS :

- ⇒ Elaboration du planning 2021-2022
- ⇒ Demande de documents nécessaires (rapport moral, financier et constitution du bureau 2020) en vue du versement de la subvention communale en fin d'année
- ⇒ Projet d'une journée inter-associations pilotée par Dominique BRENIER, Président de l'association ATS.
- ⇒ Le Conseil Municipal souhaiterait animer la commune l'été prochain avec les associations locales

✓ **NIORT AGGLO – BROCHURE DU PATRIMOINE** : Depuis quelques mois, un agent de NIORT AGGLO sillonne la commune pour recenser le patrimoine actuel et ancien. Elle vient de terminer une brochure qu'elle soumet aux élus pour relecture avant diffusion.

La remise des plaquettes définitives se fera soit sur la commune, soit au Séchoir de Port Boinot à Niort.

✓ **NIORT AGGLO – JO 2024** : Niort Agglo, suite à sa candidature, a obtenu deux labellisations :

1. La labellisation « Terre de Jeux » :

Ouverte aux collectivités territoriales et au mouvement sportif, elle suppose la mise en place d'actions autour de 3 objectifs :

1. Faire vivre les émotions du sport et des Jeux à la population, inciter les écoles, les associations et autres clubs sportifs.
2. Mettre plus de sport dans le quotidien
3. Animer et faire vivre la communauté Paris 2024 sur le territoire

2. La labellisation « Centre de Préparation aux Jeux » :

✓ **ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES – Demandes de parrainage** : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il commence à recevoir des demandes de parrainage de potentiels candidats à l'élection présidentielle. Considérant que l'équipe municipale a fait le choix de se présenter sans étiquette, il informe qu'il ne donnera aucune suite aux sollicitations reçues.

✓ **AGENDA** :

- 25/09 : 11 h – Inauguration de la pose des tables, bancs et jeux sur les sites de La Figère et du Clan Saint Martin
- 09/10 : Inauguration Parcours Trail
- 25/10 : Conseil Municipal

Commune de Saint Martin de Bernegoue
Registre des délibérations du Conseil Municipal - **Séance du 20 septembre 2021**

Frédéric NOURRIGEON, Maire	Frédéric BONNEFONT	Jérôme CLARCK
Pascal CLERJEAU	Isabelle DEGUIL, absente, a donné pouvoir à Pascal CLERJEAU	Daniel GOY
Philippe LAIDET	Nathalie LAVILLONNIÈRE	Sandrine LONGEAU
Dominique MAURILLE	Fabrice MILLASSEAU	Delphine PERONNE, absente, a donné pouvoir à Fabrice MILLASSEAU
Eugénie POTHIER, absente, a donné pouvoir à Daniel GOY	Cécile RICHARD	Christine ROULLET